

Compte rendu de la réunion de comité de quartier du Centre-ville

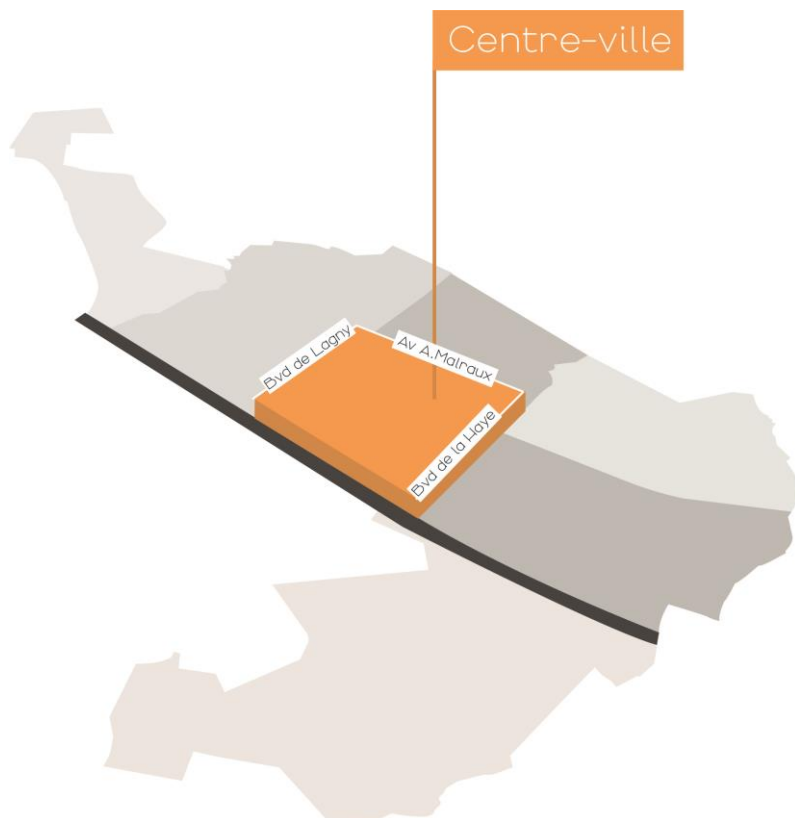
Réunion plénière du 21 mars 2022

Étaient présents :

- Marc Nougayrol – Maire-adjoint délégué aux espaces publics et aux grands projets
- Zavier Eloundou – élu référent
- Maeva Hiron – collaboratrice de cabinet
- Mario Principato – coordinateur des comités de quartiers
- Membres : Mathieu Caron – Régis Déoux (président du Comité de quartier du Centre-ville) – Christian Héon – Man Ly Lam – Maxine Mohaer – Sandrine Vesin

Étaient excusés :

- Membres : Philippe Brunet – Romain Dacheux – Jean-Dominique Ea – Maria Georgali – Stanislas Kamba – Massoud Noury – Dominique Pouteau



Ordre du jour :

1^{ère} partie : les projets du comité de quartier Centre-ville

1- Changements aux alentours du Square Vitlina

- Bloc béton Rue Konrad Adenauer et prolongement de la voie cyclable
- Feu tricolore et passage piéton Rue Konrad Adenauer
- Baisse de fréquentation des commerces
- Barres béton – stationnement
- Feu tricolore et passage piéton contre-allée Général de Gaulle
- Rampe d'accès PMR – stationnement PMR
- Passages piétons
- Passage piéton sans visibilité contre-allée Général de Gaulle

2^{ème} partie : les questions des membres

2- La gestion du patrimoine arboricole

3- L'équité dans le stationnement – une carte de stationnement commerçants

4- La halle couverte

5- Le parking souterrain

1- Changements aux alentours du Square Vitlina

Suite au changement de circulation au niveau de la rue Konrad Adenauer le 12 novembre 2021, des problèmes ont été remontés par les usagers à des membres du comité de quartier.

Lors de la plénière du comité de quartier du centre-ville du 25 janvier 2022, le problème a été exposé à la mairie. La mairie a décidé que le comité de quartier du centre-ville pouvait investiguer et faire des propositions.

La démarche du comité de quartier a consisté à rencontrer sur site les usagers dont des commerçants afin de recueillir et analyser les nuisances. Des propositions ont été faites et ont été challengées. Il s'agit d'un véritable travail collaboratif et de démocratie participative du comité de quartier, qui a nécessité 4 visites sur site.

Le comité de quartier du centre-ville remercie les riverains et les commerçants pour leurs remarques et leurs propositions. Il remercie aussi la Mairie pour avoir accordé la chance de réaliser une démarche de démocratie participative.

Ces changements concernent le du Square Vitlina :

- La Place Fulgence Bienvenue le long du Square Vitlina sera désormais fermée à la circulation des voitures
- Le Boulevard Antoine Giroust passe en accès à double sens



Quels sont les impacts et pour qui ?

- Les clients véhiculés qui avaient pour l'habitude d'accéder aux commerces du square parce qu'il est plus difficile d'accéder à ce quartier. Ceci impacte bien sûr ces commerces.
- Les usagers du RER et du marché parce qu'il est dangereux de traverser la rue à cause des passages piétons, des feux...

- Les usagers véhiculés parce que la circulation routière est moins fluide suite à l'ajout des nouveaux feux
- Les riverains et les commerçants qui ont perdu de leur tranquillité à cause des klaxons des conducteurs impatients
- *Bloc béton Rue Konrad Adenauer et prolongement de la voie cyclable :*

Problèmes :

- Le bloc de béton sécurise le changement de circulation pour éviter les collisions, mais c'est une solution provisoire inesthétique.
- La piste cyclable s'arrête brutalement. Le cycliste ne voit pas d'indication pour continuer sa route.



Le bloc béton a été mis en place lors du changement de sens de circulation de la Rue Konrad Adenauer afin d'éviter les sens interdits, il n'est pas prévu d'aménagement supplémentaire, le bloc de béton a été retiré la semaine précédant la plénière et le sens de circulation est définitif.

Pour la matérialisation de la voie cyclable et permettre une continuité, il y a un recollement à faire avec une signalétique sur la voie publique (schéma proposé par le comité de quartier).



- Feu tricolore et passage piéton Rue Konrad Adenauer :

Problèmes :

- Le cadencement du feu ne permet le passage que de 3 véhicules. L'emplacement du passage piéton est avant le feu et les voitures s'arrêtent dessus. Les piétons n'osent pas traverser alors que le feu est rouge :



- Le passage piéton n'est pas matérialisé
- Les voitures s'arrêtent devant le feu sur le passage piéton
- Il n'y a pas de feu pour piétons

L'absence de place pour les vélos devant le feu rend cette rue dangereuse pour les cyclistes.

- L'absence de marquage au sol empêche les conducteurs de localiser le passage depuis la voiture. Aussi les conducteurs ignorent où doivent traverser les piétons. Les voitures reculent pour laisser la place aux piétons avec un risque élevé de collision avec les voitures et les piétons qui traversent n'importe où faute de passage matérialisé.

Depuis 15 jours, le feu a été prolongé permettant le passage de 5 véhicules en moyenne.

Pour la matérialisation de la signalétique, un marché public a été ouvert pour la réfection de toute la signalétique horizontale et verticale, il va falloir patienter quelques semaines afin que le tout soit réalisé.

Le comité de quartier propose de déplacer le feu tricolore afin d'éviter aux véhicules de gêner le passage piéton.

La Mairie propose 2 solutions :

- Déplacement du feu et réfection du passage piéton
- Bande blanche de « Stop » avant le passage piéton (solution moins coûteuse - soucis de respect du code de la route)

La Mairie informe que la voie autour du Square Vitlina pourra être signalée à 20 km/h.

- *Baisse de fréquentation des commerces :*

Constat et problème :

- Suite au changement de circulation et le nouveau cadencement des feux, les clients ont du mal à manœuvrer pour se garer et vont ailleurs. Les clients s'en plaignent directement aux commerçants et certains commerçants ont constaté une baisse de leur chiffre d'affaire.
- L'absence d'indication sur la durée de stationnement n'invite pas à stationner dans la rue. La police municipale avait évoqué un panneau pour juin-juillet 2021.
- Certains agents de la police municipale ignorent la durée de stationnement et n'osent pas verbaliser, alors des véhicules tampons stationnent. En effet, les usagers ignorent les règles de stationnement.
 - Zones vertes : limité à la demi-journée de 9h à 14h et de 14h à 19h
 - Zones bleues : 2h

Ces règles varient d'une ville à l'autre. Le choix des heures pour la zone verte n'est pas forcément adapté.

De plus, des places de stationnements ne sont ni bleu ni verte d'ailleurs. Aussi, par facilité et pour éviter de prendre le risque de se faire verbaliser, les clients vont se garer ailleurs.

La Mairie a mandaté une AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) pour effectuer une étude des flux de circulation et le stationnement sur la ville. Dans cette étude, pour l'établissement d'une réglementation de stationnement payant, la solution peut être représenté de 3 façons :

- Une régie qui fonctionne avec des agents
- DSP (Délégation de Services Publics) qui fonctionne avec un opérateur soumis à un bilan
- Un marché public

La procédure de cette étude dure environ 1 an pour arriver à une mise en place fin du 1er trimestre 2023. Il est évoqué un stationnement payant, avec une autorisation gratuite sur un laps de temps, une carte riverains vivant sur la zone. Aujourd'hui, la rotation sur une place de stationnement bleu est d'environ 1.3 rotations au lieu de 6 à 7 rotations. Le taux de rotation permet de mesurer le taux d'utilisation d'une place de stationnement. Ce chiffre permet de comprendre si la place de stationnement est utile et également d'identifier le nombre d'heure pendant lesquelles une place a été utilisée et pour combien d'usagers. En réalité, plus le nombre d'automobilistes qui se servent de la place de stationnement est important plus le taux de rotation est bon.

Le passage des agents de la police municipale est très fréquent, notamment depuis le renforcement de passages avec la brigade VTT. De nos jours, grâce à l'informatique, la verbalisation peut se faire sans que la contravention soit déposée sur le parebrise. Aussi les véhicules sont bien verbalisés mais ça ne se voit pas. Ce système peut donner l'impression que les véhicules ne sont pas verbalisés parce que ça ne se voit pas, alors que ce n'est pas le cas.

- Barres béton – stationnement :

Problème :

- La présence de barres de béton au ras du sol abîme les voitures parce qu'il n'est pas possible de les voir depuis la voiture.
- Les barres de béton empiètent sur la place de stationnement, ce qui diminue la place pour les véhicules.



Il n'est pas envisagé de les retirer car cela permet de matérialiser les emplacements de stationnements, de sécuriser les potelets et les passages piétons ; mettre des aménagements tels que des jardinières n'est pas envisageable car elles empièteraient sur les places de stationnement et seraient facilement endommagées.

Il a été évoqué de rehausser les barres afin qu'elles puissent être détectées par les radars des véhicules, mais les comités de quartiers ne seront pas associés à la solution.

- *Feu tricolore et passage piéton contre-allée Général de Gaulle :*

Problème :

- Le passage piéton est avant le feu. Les voitures s'arrêtent sur le passage piéton.
- Les voitures reculent pour laisser la place aux piétons.



Le comité de quartier propose d'avancer le feu tricolore au niveau du passage piéton, il n'est pas envisagé de supprimer des places de stationnements dans cet aménagement.

- Rampe d'accès PMR (personnes à mobilités réduites) – stationnement PMR

Problèmes :

- La pente douce pour PMR est dangereuse. De plus, elle est inesthétique parce qu'elle est provisoire mais existe depuis déjà plusieurs années.



- La distance des commerces et du RER n'est pas pratique pour les PMR qui ne viennent pas si souvent que ça l'occuper. La descente côté rue rend la place PMR dangereuse. Les normes de dimensions d'une place PMR ne sont pas respectées.



Pour une mise en sécurité totale, il faut refaire la sécurisation de la rampe.

Le déplacement du stationnement PMR sera étudié lors de la visite de terrain afin que l'accès aux commerces et à la gare soit optimisé, par exemple, dans les environs du stationnement transports de fonds de la BRED.

- *Passages piétons :*

Problèmes :

- Les 2 passages piétons au centre de la Rue Konrad Adenauer ne sont pas matérialisés au sol, aussi les voitures s'arrêtent sur les 2 passages

piétons et ne laissent pas le passage aux piétons. Les voitures ne peuvent pas voir où traversent les piétons et c'est dangereux.



- Le passage piéton au niveau de la boulangerie Marteau vers le Square Vitlina a été fermé et n'est matérialisé que d'un côté de la voie, de l'autre côté, l'accès est bloqué par des barrières Saint-André. Les usagers continuent à utiliser ce passage et escaladent les barrières. Les travaux de voirie ont rendu ce passage piéton inadapté aux personnes à mobilité réduite.



La Mairie informe que marquage des passages piétons fait partie du lot du marché public pour la signalétique horizontale et verticale. Il faudra donc patienter encore plusieurs semaines pour réaliser le marquage des passages piétons.

Pour le passage piéton entre la boulangerie et le Square Vitlina, seront enlevées les barrières pour faciliter le passage et l'accès.

- Passage piéton sans visibilité contre-allée Général de Gaulle :*

Problème :

- Les véhicules circulent rapidement sur la contre allée du Général de Gaulle, or il n'y a pas de visibilité au niveau du



passage piéton pour les piétons qui proviennent de la piste cyclable. Un camion est souvent garé à la place de la voiture rouge et il gêne la visibilité.

La place de stationnement évoquée va être neutralisée avec un bloc pour sécuriser ou bien l'installation de potelets blancs.

Pour la mise en place des diverses actions, une visite de terrain va être organisée le 11 avril 2022 conjointement entre la Mairie et les membres du comité de quartier.

Pour conclure, le comité de quartier rapporte que les usagers auraient aimé être informés quelques semaines avant les changements de circulation parce que l'information en amont avait été faite il y a plusieurs années et ils ont oublié. Ils ne se rendaient pas compte des impacts.

Des usagers regrettent ne pas avoir pu être consultés après les changements, parce que la Mairie aurait pu se rendre compte des dysfonctionnements.

Constat visite de terrain : un article à cet effet sera publié

2- La gestion du patrimoine arboricole

Constat :

Des arbres sont abattus alors qu'ils sont en bonne santé :

- 20 gledistia à la Rue Henry de Monfreid : pour ajouter des places de stationnement
- 20 marronniers de 30 ans à l'Avenue de l'Europe : sur le terrain en construction



La ville est dotée d'un patrimoine arboricole de 16 000 arbres actuellement, sans compter ce qui sera aménagé dans le Sycomore. Il y a moins d'arbres dans le centre-ville. A la demande de la Mairie, des îlots de fraîcheurs sur le parvis de la gare sont et vont être installés par EpaMarne et la RATP.

Il a été demandé à EpaMarne d'établir un état des lieux sur ce qui va être fait sur le Boulevard Mendès France et la Rue Henri de Monfreid.

Sur l'Avenue de l'Europe, le promoteur et EpaMarne vont réaménager les espaces verts.

Les membres du comité de quartier vont mettre en place un groupe de travail interne sur la réflexion des aménagements. Concrètement, ce groupe de travail vise aussi à recenser les coupes d'arbres afin d'en comprendre la raison et d'informer les riverains qui se posent des questions sur ces abattages. Par exemple, pourquoi les arbres du Boulevard Mendès France ont été supprimés et n'ont pas été protégés ?

Ce groupe de travail demandera à ce que les arbres supprimés soient replantés dans la même rue (et non pas dans un autre quartier ou en entrée de ville).

L'enjeu pour les riverains est de maintenir un cadre de vie plaisant pour que la « ville des parcs et jardins » soit préservée au centre-ville. L'enjeu est aussi d'éviter l'effet d'îlot de chaleur.

L'enjeu pour le comité de quartier est de servir de relais avec la population et éventuellement les associations qui souhaitent coopérer à la protection de la nature et du cadre de vie.

3- L'équité dans le stationnement – une carte de stationnement commerçants

Constat et questions :

Aujourd'hui, les commerçants roulent pendant 15 à 20 minutes pour trouver une place et doivent changer leur disque toutes les 2h.

- Pourquoi les salariés de la mairie ont 3 places de stationnement réservées ?
- Est-ce qu'il est possible de réserver des places de stationnement pour d'autres organisations ?
- Est-ce qu'il est possible de réglementer les horaires et jours sur ces places réservées ?
- Est-ce qu'il est possible de fournir le plan de la ville avec toutes les places de stationnement afin de pouvoir faire des propositions ?

Il n'est pas envisagé de supprimer les places de stationnements pour les employés de la Mairie qui monopolisent donc 3 stationnements sur les 120 proposés. Aucun aménagement des horaires et jours de stationnement ne sera réalisé sur le parking Champollion pour partager l'espace de stationnement. Les commerçants et salariés ont la possibilité de payer un abonnement dans le parking Indigo.

Une fois l'étude finalisée, l'aménagement du stationnement permettra d'établir une carte commerçant mais qui ne sera pas gratuite.

4- La halle couverte

Constats et réflexions :

Aujourd'hui, on constate sur le square Vitlina la délinquance, l'ivresse dans la voie publique, les chiens en liberté... pourtant à quelques centaines de mètres de la police municipale. Comment la police municipale arrivera-t-elle à canaliser les attroupements avec une halle couverte alors que la population augmente ?

Faute de communication et surtout de concertation, les habitants se fient aux interviews du Maire dans le web : le projet est flou par ses dimensions et le

nombre de commerces de bouches supplémentaires. Si le comité de quartier n'est pas associé, comment la Mairie va rassurer sans concertation ?

Quelles sont les prochaines étapes pour donner de la visibilité ? Quelle est la vision d'ensemble ?

Le projet de cette halle couverte nécessite plusieurs pistes de réflexions :

- Sortir de la DSP (Délégation de Service Public) actuelle qui est mandatée pour 25 ans
- Relancer un concours de marché public, permettant une mise en concurrence
- Résoudre le problème du PLU pour pouvoir faire sortir de terre la halle → modification simplifiée du PLU n°4

L'information sur les travaux de la gare, sur le Square Vitlina est diffusée à l'ensemble des commerçants et des riverains. Il est bien prévu une concertation sur ce projet, qui est encore trop jeune puisque des points sont à régler en amont, d'où la perception floue du projet.

5- Le parking souterrain

Constats et réflexions : suite à une investigation sur la rue Jean Monnet, le comité de quartier s'interroge sur le devenir du parking souterrain qui est souhaité par les riverains mais peu engageant. Un sentiment d'insécurité subsiste parce qu'il existe des négligences.

- Eclairage défaillant
- Tags
- Squats / rixes
- Problèmes d'hygiènes :
 - Mur et porte de garage sévèrement endommagés
 - Passage non signalé à la rue Jean Monnet et peu engageant

Le parking est en zone de stationnement mixte, scindé avec du stationnement en zone bleue et des parties privées. Il est constaté une dégradation depuis environ 20 ans, il y a eu des travaux de remplacement d'extincteurs, portes de garages et fissures, cependant il faut tout réaménager et nettoyer. Aujourd'hui, la Mairie fait partie d'une copropriété sur cet espace réunissant des particuliers, l'hôtel Mercure et les entreprises.

Dans le cadre de l'étude des flux de circulation et de stationnement, il est envisagé la mise en place d'une DSP (Délégation de Services Publics) avec une franchise de taxe (exemple Indigo, ou autre) ce qui permettrait de faire des travaux par l'opérateur, de sécuriser l'accès au parking avec l'entrée par ticket et la présence d'un gardien. Cette idée n'est encore qu'à l'état de projet. Concernant les problèmes d'hygiène, le nettoyage est assuré tous les jours, donc le parking est propre.

La Mairie n'a pas évoqué la possibilité de signaler l'existence du parking souterrain au niveau du passage de la rue Jean Monnet.

Prochaine réunion plénière : Mercredi 1^{er} juin 2022